

**Muslima Voyages**

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES  
Business Center  
Immatriculée à DUBAÏ  
LICENCE N°45000185

**Contact & Informations**

Lundi - Jeudi : 09h - 19h  
Vendredi : 09h - 12h  
contact@muslimavoyages.com

Devis Numéro	DEV-0527
Devis Date	29 décembre 2023
Valable jusqu'à	29 décembre 2023
<b>Total</b>	<b>1 890,00 €</b>

**A l'attention de**

Emine IPEK  
baykus30@hotmail.fr

Retrouvez des photos de votre chambre [en cliquant ici](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotel MANZIL DOWNTOWN 4 nuits chambre deluxe petits déjeuners inclus 2 adultes 14 au 18 avril 2024	779,26 €	779,26 €
1	Vol A/R TURKISH AIRLINES Départ de Marseille le 14 avril 2024 à 10h35, arrivée le 15 avril 2024 à 00h25 à Dubaï (escale 4h05 à Istanbul), Retour le 18 avril 2024 depuis Dubaï à 10h30, arrivée à Marseille le 18 avril 2024 à 18h00 (scale 1h10 à Istanbul). (30kg bagage inclus par personne)	1 110,74 €	1 110,74 €

Sous Total	1 890,00 €
Tax	0,00 €
<b>Total</b>	<b>1 890,00 €</b>

**Taxe de séjour 15 AED par nuit à régler à l'hôtel directement**

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

**Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.**

**Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire)**

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet [www.muslimavoyages.com](http://www.muslimavoyages.com).

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.

---